

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 03 MAI 2010

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 03 MAI
2010 À 19:00 HEURES :

L'ASSEMBLÉE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

LAURIAN GAGNÉ MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

BENOÎT SAVARD	siège 1	ODETTE CHARLAND	siège 2
DANIEL LACROIX	siège 3	LISE BOLDUC	siège 4
HENRI-PAUL LAVOIE	siège 5	GUY AREL	siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - Assemblée régulière du 06 avril 2010
 - Assemblée spéciale du 08 avril 2010
 - Assemblée spéciale du 19 avril 2010
3. **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
 - au 30 avril 2010
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CORRESPONDANCE**

Correspondance reçue au cours du mois d'avril 2010

 - Relations publiques
 - Différents services de la municipalité

Compte-rendu des comités
6. **PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2009**
7. **DEMANDES PRÉSENTÉES AU CCU**
8. **DÉROGATION MINEURE**
9. **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
 - A. **ÉCOLE SECONDAIRE DU TOURNESOL**
 - B. **ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE VALCOURT**

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

10. DEMANDE DE FORMATION
 - A. LISE RICHER, LUCIE JEANSON ET PAUL ROY
 - B. KARINE BOUCHER
 - C. ALAIN MARTEL
11. FERMETURE BUREAUX MUNICIPAUX
RÉUNION DU MOIS D'AOÛT
12. OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL - AQUATECH
AVENANT NUMÉRO 5 MODIFICATION AU CONTRAT INITIAL
13. OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL - AQUATECH
MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE RÉGULATION DU DÉBIT SUR
LA CONDUITE D'AMÉNÉE D'EAU POTABLE (ENTRE LES
RÉSERVOIR BONSECOURS ET CARPENTIER)
14. RÈGLEMENT NUMÉRO 545
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 544 CONCERNANT L'IMPOSITION
DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2010 "
15. DEMANDE POUR L'ACTIVITÉ «SÉCURITÉ À VÉLO»
16. PONCEAU – RUE DE LA MONTAGNE
17. APPUI À L'AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 88
18. AUTORISATION DE PAIEMENT - INFRASTRUCTEL INC.
19. AMÉNAGEMENT DE BUREAUX ET ÉDIFICE «LA LIBELLULE»
20. PÉRIODE DE QUESTIONS
21. VARIA
22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

107-10-05-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE ODETTE CHARLAND,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER HENRI-PAUL LAVOIE ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, avec les
ajouts suivants :

**LARGEUR DE RUES : PLACE DES CÈDRES ET MÉLÈZES
TRAVAUX DE MISES EN NORMES DES INFRASTRUCTURES**

ARTICLES PROMOTIONNELS - VILLE DE VALCOURT

**DEMANDE POUR PARTAGER LES FRAIS D'INSTALLATION
D'UNE CLÔTURE À L'HÔTEL DE VILLE**

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

108-10-05-03 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 06 AVRIL 2010 et des séances spéciales tenues les 08 ET 19 AVRIL 2010, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE ODETTE CHARLAND, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 06 AVRIL 2010 soit accepté:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER HENRI-PAUL LAVOIE, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GUY AREL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 08 AVRIL 2010 soit accepté:

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT SAVARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 19 AVRIL 2010 soit accepté.

ADOPTÉE

109-10-05-03 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT SAVARD, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GUY AREL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 30 AVRIL 2010 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 297 041,67 \$ DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE QUARANTE-ET-UN DOLLARS ET SOIXANTE-SEPT CENTS.

Certificat de disponibilité de crédits

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

110-10-05-03 CORRESPONDANCE (RELATIONS PUBLIQUES)

LE CONSEIL MUNICIPAL A REÇU, AU COURS DU MOIS D'AVRIL 2010, LA CORRESPONDANCE SUIVANTE

1. INVITATION

- A. Tournoi de golf «Pro-jeunesse» Étienne-Alexis Boucher afin d'amasser des sommes d'argent qui seront versées au Fonds jeunesse Circonscription de Johnson, le 25 août prochain au Club de golf d'Acton Vale.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT SAVARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDOC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'inscription de deux (2) personnes au Tournoi de golf Pro- jeunesse, soit :

Monsieur le Maire Laurian Gagné
Monsieur le conseiller Henri-Paul Lavoie

- B. Conférence de presse visant le lancement du colloque Accro du Val 2010, le jeudi 22 avril prochain à 10 :00 heures au Centre de santé et de services sociaux du Val-Saint-François,

- C. Session de formation pour apporter un soutien aux employeurs soumis à la Loi sur l'équité salariale (tourné dans plusieurs régions)

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale, madame Karine Boucher à assister à la formation concernant la Loi sur l'équité salariale qui sera donnée par les Barreaux du Québec à Sherbrooke, le 08 juin 2010. Le conseil accepte de défrayer les frais de repas et déplacements

- D. Invitation spéciale à participer comme bénévole à la collecte des Résidus Domestiques Dangereux (RDD), le 15 mai à l'Aréna de Valcourt.

MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX PARTICIPERA À TITRE DE BÉNÉVOLE À LA COLLECTE DES RDD

- E. Souper aux homards au profit de la Chambre de commerce de Valcourt et Région, le vendredi 28 mai 2010 à 18 :30 heures au Centre communautaire de Valcourt.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIAMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de réserver une table à ce souper, représentant un coût de 680.\$ (taxes incluses)

Les participants sont mesdames les conseillères Lise Bolduc et Odette Charland et messieurs les conseiller Benoit Savard, Henri-Paul Lavoie et Daniel Lacroix.

- F. Assemblée générale annuelle du Centre local de développement de la MRC du Val-Saint-François, le mercredi 28 avril 2010 à 19 :00 heures au Centre Sainte-Famille de Richmond.

- G. 5 à 7 pour la promotion d'un projet touristique et culturel initié par la Maison des jeunes, à 17 :00 heures le 28 avril 2010 au Bistro Brandy Creek.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- H. Lancement de la saison touristique 2010, le mardi 18 mai prochain, à 17 h à l'Auberge Papillon Lune de Richmond qui permet d'échanger sur nos nouveautés et activités 2010.
- I. 36^e Revue annuelle des Cadets de la marine Royale Canadienne 247 Les Timoniers de Valcourt, le samedi 08 mai 2010 de 14 :00 à 17 :00 heures au centre communautaire de Valcourt

MADAME LA CONSEILLÈRE ODETTE CHARLAND ASSISTERA À LA REVUE ANNUELLE DES CADETS

- 2. Résolution adoptée, le 06 avril dernier, par le Conseil municipal de Racine mentionnant qu'il est d'accord à défrayer la moitié des frais d'inscriptions à l'OTJ de Valcourt conditionnellement que les Loisirs de Racine n'organisent pas eux-mêmes leur OTJ dans leur municipalité.
- 3. Résolution adoptée, le 06 avril dernier, par le Conseil municipal de Racine concernant le document de sensibilisation ayant pour thèmes la visibilité des numéros civiques et l'accès aux résidences par les camions lors des interventions d'urgence.
- 4. Courriel informant que lors du conseil de la MRC du 21 avril dernier, était prévu l'adoption du règlement sur la délégation de compétence pour la gestion de la troisième voie (bacs bruns). Or, les élus ont convenu de ne pas aller de l'avant avec ce dossier en raison de plusieurs facteurs.
- 5. Lettre, datée du 23 avril 2010, venant de la Mutuelle des municipalités du Québec transmettant le «Bulletin annuel des membres-sociétaires» permettant d'obtenir en un coup d'œil le portrait de notre municipalité, MRC en matière de gestion de risques depuis l'adhésion à la MMQ.
- 6. Lettre, datée du 28 avril 2010, venant du Ministère de la Sécurité civile informant que la semaine de la sécurité civile se tiendra du 02 au 08 mai 2010.

CORRESPONDANCE INTERNE

1. SERVICE D'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE VALCOURT
 - Contribution financière au 30 avril 2010
 - Rapport de la situation budgétaire au 30 avril 2010
 - Constats d'infraction émis en 01 janvier au 31 mars 2010
 - Listes du mouvement des locataires (OMH) au 28 février 2010
 - Résultat d'un sondage effectué auprès des élèves de secondaire I

2. RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INCENDIES
 - Procès-verbal de la réunion tenue le mercredi 10 mars 2010
 - Rapport des interventions, du 01 au 31 mars 2010

ADOPTÉE

111-10-05-03 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2009

APRÈS LECTURE FAITE DU RAPPORT D'AUDITION POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2009, PRÉPARÉ PAR LE BUREAU SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE COMPTABLES AGRÉÉS, DE SHERBROOKE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GUY AREL, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT SAVARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les états financiers de la Ville de Valcourt pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009;

QUE ledit rapport soit consigné aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

112-10-05-03 APPROBATION - DEMANDES PRÉSENTÉES AU CCU EN REGARD AU PIIA MURALE HISTORIQUE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme, de la réunion du comité tenue le mercredi 14 avril 2010, présentant la demande et recommandation suivante en regard au PIIA;

Projet : Réalisation d'une murale historique

ATTENDU QUE les demandes présentées et les recommandations émises au CCU doivent recevoir l'approbation du Conseil municipal, pour être conformes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE ODETTE CHARLAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve le procès-verbal du Comité Consultatif d'urbanisme, en date du 14 avril 2010 ;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCU en regard des demandes présentées dans le cadre du PIIA, pour la propriété suivante :

Projet : Réalisation d'une murale historique

Lorsque l'endroit sera déterminé, le Conseil municipal demande de lui faire approuver et demande une présentation du projet au préalable à la réalisation.

ADOPTÉE

113-10-05-03 APPROBATION - DEMANDE PRÉSENTÉE AU CCU EN REGARD AU PIIA PROPRIÉTÉ SISE AU 881 PLACE ALCIDE-GRATTON

ATTENDU QU' une demande de permis a été déposée pour la construction d'une galerie en cour arrière à la propriété sise au 881, place Alcide-Gratton;

ATTENDU QUE la propriété est située dans une zone soumise au règlement sur les P.I.I.A. – Boisé du ruisseau;

ATTENDU QUE les plans proposés montrent un patio en bois traité à deux paliers pour une dimension totale d'environ 25 pieds X 18 pieds. Le palier le plus bas et le plus grand comporterait une structure en bois supportant un toit d'environ 11 pieds X 13 pieds;

ATTENDU QUE la structure et la couleur de la teinture choisie (semi-transparent « Cabot Trail ») s'harmonisent avec le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux normes d'implantation du règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE le projet répond favorablement aux critères d'évaluation du règlement sur les P.I.I.A. en vigueur;

ATTENDU QUE le CCU recommande, dans le procès-verbal du 28 avril 2010, au conseil municipal d'approuver la construction d'une galerie en cour arrière de la résidence sise au 881, place Alcide-Gratton. Le tout tel que montré aux plans et croquis soumis pour la demande de permis et reçus en date du 21 avril 2010;

ATTENDU QUE la demande présentée et les recommandations émises au CCU doivent recevoir l'approbation du Conseil municipal, pour être conformes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE ODETTE CHARLAND, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal approuve le procès-verbal du Comité Consultatif d'urbanisme, en date du 28 avril 2010 ;

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCU en regard des demandes présentées dans le cadre du PIIA, pour la propriété suivante :

Propriété : 881 place Alcide-Gratton

Objet : Construction d'une galerie en cour arrière

ADOPTÉE

114-10-05-03 DÉROGATION MINEURE - 1000 BOULEVARD DES CYPRÈS

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'installation d'une clôture d'une hauteur de 1,5 m le long de la limite avant de la propriété sise au 1000, boul. des Cyprès;

ATTENDU QUE le règlement de zonage prescrit une clôture d'au plus 1,0 m de hauteur en cour avant;

ATTENDU QUE la propriété visée par la demande est un CPE soumis à des règlements provinciaux qui stipulent que les aires de jeux extérieures doivent être entourées de clôtures d'au moins 1,2 m de hauteur;

ATTENDU QU' il y a actuellement une clôture de 1,2 m le long de la voie de circulation, à la limite avant de la propriété;

ATTENDU QUE le CPE aimerait avoir une clôture un peu plus haute afin de pouvoir respecter la norme en tout temps, spécialement lorsqu'il y a une épaisseur de neige tapée pendant l'hiver;

ATTENDU QUE les autres limites de l'aire de jeu sont délimitées avec des clôtures de 1,5 m de hauteur;

ATTENDU QUE la clôture est en mailles de fer caoutchoutées;

ATTENDU QUE le CCU recommande, tel que précisé dans son procès-verbal du 28 avril 2010, au conseil d'accorder une dérogation mineure quant à la hauteur de la clôture le long de la limite avant de la propriété sise au 1000, boul. des Cyprès. La hauteur permise sera de 1,5 m au lieu de 1,0 m.

ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDOC, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE ODETTE CHARLAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'accorder la dérogation mineure suivante pour la propriété sise au

Identification du site concerné :

Lot 1 824 265, au 1000 Boulevard des Cyprès, Valcourt

Nature et effets:

La hauteur de la clôture acceptée 1,5 mètres

ADOPTÉE

115-10-05-03 **ÉCOLE SECONDAIRE DU TOURNESOL
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE l'École secondaire de Windsor «Le Tournesol» organise un tournoi de golf dans le but d'amasser des fonds pour diminuer le décrochage scolaire et ainsi permettre aux élèves de s'épanouir.

Pour se faire, le comité demande au Conseil municipal une contribution financière, soit par la participation au tournoi ou en versant une commande en argent ou cadeau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER HENRI-PAUL LAVOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte de verser une contribution financière à l'École secondaire du Tournesol au montant de 50 \$ CINQUANTE DOLLARS.

ADOPTÉE

116-10-05-03 **ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE VALCOURT
DEMANDE POUR AVOIR ACCÈS A L'ARÉNA GRATUITEMENT**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une lettre venant de l'Association du Hockey mineur de Valcourt demandant l'accès gratuit de l'Aréna, le 16 avril dernier, pour la tenue de la soirée de la fin de la saison 2009-2010.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GUY AREL, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À 5/6

MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT SAVARD ENREGISTRE SA DISSIDENCE.

QUE le Conseil municipal accepte la demande venant de l'Association du Hockey mineur de Valcourt pour l'accès gratuit de l'Aréna, le 16 avril dernier, pour la tenue de la soirée de la fin de la saison 2009-2010.

QUE dorénavant, le Conseil municipal exige que toute requête soit présentée avant l'événement.

117-10-05-03 **FORMATION - LISE RICHER, LUCIE JEANSON ET PAUL ROY**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE ODETTE CHARLAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte l'inscription de Lise Richer, Lucie Jeanson et Paul Roy, à assister aux ateliers de formation 2010 donnés par Infotech, concernant l'utilisation de Sygem (logiciel de comptabilité) le 09 juin prochain à Sherbrooke.

La municipalité accepte de payer les frais d'inscription au montant de 55 \$ CINQUANTE-CINQ DOLLARS (taxes non incluses) par inscription, ainsi que les frais de repas et déplacements, selon la grille établie dans la politique des bénéficiaires marginaux.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

118-10-05-03 FORMATION - KARINE BOUCHER

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GUY AREL, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte l'inscription de Karine Boucher, Directrice générale, à assister à la formation : «La gestion et l'octroi des contrats municipaux : les suites du projet de loi 76» organisée par l'Association des Directeurs municipaux du Québec, le mercredi 16 juin à Sherbrooke.

La municipalité accepte de payer les frais d'inscription au montant de 215.00 \$ DEUX CENT QUINZE DOLLARS (taxes non incluses) ainsi que les frais de déplacements, selon la grille établie dans la politique des bénéfices marginaux.

ADOPTÉE

119-10-05-03 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES DEMANDE D'INSCRIPTION - ALAIN MARTEL

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT SAVARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDOC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise Alain Martel, Directeur des Services Récréatifs et Communautaires à participer au Congrès de l'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives (AQAIRS), qui aura lieu du 23 au 26 mai 2010 à Ste-Adèle.

La municipalité paiera les frais d'inscription, au coût de 325.00\$ (taxes non incluses), les frais de déplacements, les frais d'hébergement ainsi que les frais pour les repas et ce, sur présentation des reçus et selon la grille tarifaire déjà établie.

ADOPTÉE

120-10-05-03 FERMETURE BUREAUX MUNICIPAUX - VACANCES ESTIVALES 2010 RÉUNION DU MOIS D'AOÛT

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GUY AREL, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE ODETTE CHARLAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la fermeture des bureaux de l'Hôtel de Ville et de l'Aréna, les 24 et 25 juin prochain. (Le congé du 1^{er} juillet est transféré le 25 juin)

QUE suite à l'absence massive du personnel municipal lors de la période des vacances estivales, le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte que les bureaux de l'Hôtel de ville et des Services Récréatifs et communautaires, soient fermés pour la période, du 19 juillet au 08 août 2010 (inclusivement.)

QUE le Conseil municipal fixe la réunion du Conseil du mois d'août, le lundi 16 août 2010.

ADOPTÉE

**121-10-05-03 OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL - AQUATECH
AVENANT NUMÉRO 5 MODIFICATION AU CONTRAT INITIAL
« MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU
POTABLE, AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES URBAINES ET
L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES»**

ATTENDU QUE suite à la révision publiée par le MDDEP concernant les exigences de rejet en phosphore de l'usine d'épuration, des modifications sont nécessaires au contrat de la «Mise aux normes des installations de production d'eau potable, amélioration des infrastructures urbaines et l'exploitation des infrastructures» intervenu entre la Ville de Valcourt et le consortium Axor/Aquatech;

Les modifications nécessaires et la description des services supplémentaires sont détaillées dans l'offre de service datée du 12 avril 2010, venant de Aquatech, dont copie est jointe en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GUY AREL, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER HENRI-PAUL LAVOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de retenir l'offre de service professionnel de la firme Aquatech, afin de rencontrer les exigences de rejet en phosphore de l'usine d'épuration, au montant forfaitaire annuel de 5 500 \$ (taxes non incluses) selon les termes et conditions mentionnés dans l'offre datée du 12 avril 2010 et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette modification est l'avenant numéro 5 du contrat initial de «Mise aux normes des installations de production d'eau potable, amélioration des infrastructures urbaines et l'exploitation des infrastructures» intervenu entre la Ville de Valcourt et le consortium Axor/Aquatech.

ADOPTÉE

**122-10-05-03 OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL - AQUATECH
MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE RÉGULATION DU DÉBIT SUR LA
CONDUITE D'AMÉNÉE D'EAU POTABLE (ENTRE LES RÉSERVOIRS
BONSECOURS ET CARPENTIER)**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une offre de service venant d'Aquatech pour la mise en place d'un système de régulation du débit sur la conduite d'amenée d'eau potable entre les réservoirs Bonsecours et Carpentier (Valcourt), telle que plus amplement détaillée dans l'offre datée du 21 décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GUY AREL, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de retenir l'offre de service professionnel de la firme Aquatech, pour la mise en place d'un système de régulation du débit sur la conduite d'amenée d'eau potable entre les réservoirs Bonsecours et Carpentier (Valcourt), selon les termes conditions mentionnés dans l'offre datée du 21 décembre 2009, au montant forfaitaire de 4 895.00 \$ (taxes non incluses)

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

" RÈGLEMENT NUMÉRO 545 "

" AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 544 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2010 "

ATTENDU QUE le Conseil a adopté, le 11 janvier 2010, le Règlement concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2010;

ATTENDU QUE la facturation actuelle pour la location de glace au mineur est sur une base hebdomadaire et qu'il y aurait lieu de la modifier sur une base mensuelle;

ATTENDU QU' afin de planifier le nombre de moniteurs nécessaires, il y aurait lieu de connaître le nombre d'inscriptions au camp de jour à une date déterminée et pour se faire, établir un tarif différent si les inscriptions sont effectuées avant et après le 02 mai 2010;

ATTENDU QU' avis de motion a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Benoît Savard, à la séance régulière du Conseil municipal tenue le 06 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT SAVARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE ODETTE CHARLAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'UN règlement portant le numéro 545 et intitulé "**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 544 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2010**" soit adopté et décrété pour ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 Le Conseil accepte la modification suivante concernant le nombre d'heure alloué mensuelle suivante à compter du 1^{er} janvier 2010, soit :

LOCATION DE GLACE MINEUR 30.00 \$ L'HEURE
(maximum d'heures alloué mensuelle : 93 heures)
(Tout excédent sera facturé au taux horaire de 150 \$)

Ce tarif est accepté conditionnellement que l'association du hockey mineur respecte les plages horaires attribuées par le directeur des services récréatifs et communautaires de la Ville de Valcourt

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal établit la tarification suivante pour le **Camp de jour** :

MUNICIPALITÉS	AVANT LE 2 JUIN	APRÈS LE 2 JUIN
Valcourt, Canton de Valcourt et Maricourt	180,00\$	200,00\$
Bonsecours, Racine et Ste-Anne de la Rochelle	250,00\$	270,00\$
Autres municipalités	450,00\$	470,00\$

La Ville de Valcourt se réserve le droit de refuser toute inscription au Camp de jour, après le 2 juin 2010, en fonction du ratio enfant/animateur.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Durée : Du 28 juin au 20 août 2010, du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00. Les vendredis, quelques sorties (coût supplémentaire applicable) ou service de garde sont au programme. *(Pour des besoins en dehors de ces heures, voir la rubrique service de garde.)*

ARTICLE 3 : Le Conseil municipal établit la tarification suivante pour le **Service de garde**, qui est offert pour compléter la journée au Camp de jour.

Les heures du service de garde sont :
06h45 à 09h00
11h30 à 13h00
16h00 à 17h00

Tarif journalier : 10,00\$ par jour ou 5,00\$ pour la période du midi seulement (facturation hebdomadaire).

Forfait midi : 150,00\$ pour la période du midi pour la période de 8 semaines.

Forfait semaine : 20,00\$/semaine (période du midi seulement)
40,00\$/semaine (services complets pour la semaine)

N.B. : Dès que l'enfant est présent à un minimum de 2 plages horaires par jour, le forfait à la semaine (40,00\$) est applicable.

Forfait estival : 300,00\$ (services complets pour les 8 semaines)

Les forfaits «MIDI, SEMAINE ET ESTIVAL» sont payables lors de l'inscription.

ARTICLE 4 Toute nouvelle demande de location de l'aréna, à compter du 06 avril 2010, qui demande à défrayer un coût pour la SOCAN (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) est à la charge du locataire.

ARTICLE 5 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

123-10-05-03 CLUB OPTIMISTE DE VALCOURT DEMANDE POUR L'ACTIVITÉ «SÉCURITÉ À VÉLO»

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Valcourt organise une journée «Sécurité à vélo» ainsi qu'une parade de vélos, le 29 mai 2010, de 9 :30 à 12 :00 heures; et pour cette activité, l'association demande au Conseil municipal les autorisations suivantes :

- utiliser le stationnement de l'Hôtel de Ville
- circuler par les rues Avenue du Parc, Boulevard des Cyprès, boulevard des Érables et avenue des Cascades, pour la parade, assisté de la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDOC ET RÉSOLU À UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande venant du Club Optimiste de Valcourt, pour la journée «Sécurité à vélo» ainsi que la parade de vélos, le 29 mai 2010, de 9 :30 à 12 :00, soit :

- l'utilisation du stationnement de l'Hôtel de Ville
- la permission de circuler par les rues Avenue du Parc, Boulevard des Cyprès, boulevard des Érables et avenue des Cascades pour la parade, assisté par la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

124-10-05-03 RÉFECTION DU PONCEAU – RUE DE LA MONTAGNE AUTORISATION DE CRÉDIT

ATTENDU QUE le service des travaux publics a constaté récemment des perforations et l'état de dégradation du ponceau sur la rue de la Montagne, occasionné par la corrosion ;

ATTENDU QUE le service des travaux publics considère que l'état de détérioration du ponceau est dangereux pour la circulation et recommande son remplacement le plus tôt possible pour des raisons de sécurité ;

ATTENDU QUE cette dépense n'était pas prévue au budget et compte tenu de l'urgence de ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT SAVARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER HENRI-PAUL LAVOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise un montant budgétaire de 30 000 \$ TRENTÉ MILLE DOLLARS à même le budget 2010 pour effectuer les travaux nécessaires pour une réfection complète, notamment le remplacement du ponceau et la chaussée;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE demande soit faite au bureau du député afin qu'une aide financière distincte soit accordée à la Ville de Valcourt pour le projet de la réfection du ponceau de la rue de la Montagne, ceci en plus du montant annuel de l'aide financière généralement accordé dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

125-10-05-03 APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 88

ATTENDU QUE depuis des années, les élus municipaux du Québec travaillent très fort pour favoriser l'atteinte des objectifs de récupération établis dans la Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Les municipalités n'ont en effet ménagé aucun effort pour mettre à contribution les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de leur Plan de gestion des matières résiduelles. Elles ont supporté seules, depuis des années, une large partie des coûts de la collecte sélective municipale dans l'attente d'une pleine compensation en 2010 des coûts liés à cette activité, tel que le gouvernement du Québec s'était engagé à le faire dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt est profondément déçu et inquiet de constater, à la lecture du projet de loi n°88, que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Line Beauchamp, ne propose rien de moins que de briser l'engagement pris envers le milieu municipal lors de la signature de l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE selon l'analyse financière faite par l'UMQ, loin d'atteindre une pleine compensation en 2010, les municipalités devront attendre en 2015 pour obtenir, au mieux, une compensation de 66,5 %. Cela est inacceptable pour les municipalités et pour les contribuables municipaux qui paient la facture à la place du consommateur et des producteurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GUY AREL, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE ODETTE CHARLAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt appui les demandes de l'UMQ en vue d'amender le projet de loi n° 88 afin que les municipalités obtiennent une véritable compensation à 100 % de tous les coûts de la collecte sélective municipale dès 2010. Le conseil municipal demande donc d'intervenir auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour lui rappeler les engagements pris par le gouvernement du Québec lors de la signature de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec le monde municipal.

QUE le Conseil municipal demande d'envoyer copie de cet appui, à madame Mme Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, aux Députés et ministres régionaux ainsi qu'à monsieur Robert Coulombe, maire de Maniwaki et président de l'UMQ

ADOPTÉE

126-10-05-03 AUTORISATION DE PAIEMENT - INFRASTRUCTEL INC.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT SAVARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER HENRI-PAUL LAVOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le Trésorier à verser à un montant de 6 572 \$ SIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS (taxes non incluses) à titre de paiement final à Infrastructel Inc. pour fermeture du dossier relatif aux travaux de la rue St-Joseph, tel que soumis en date du 22 mars 2010.

Ce montant sera payé à même le fond général du budget 2010.

ADOPTÉE

127-10-05-03 OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS AMÉNAGEMENT DE BUREAUX ET ÉDIFICE «LA LIBELLULE»

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE ODETTE CHARLAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de retenir l'offre de services professionnels de Luc Laliberté, Léka design Inc. pour l'aménagement physique du bâtiment «La Libellule» et l'aménagement de bureaux de l'Hôtel de Ville, représentant un montant total approximatif de 1 700 \$ (taxes non incluses), telle que mentionnée dans l'offre datée du 30 avril 2010 et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

VARIA

128-10-05-03 LARGEUR DE RUES : PLACE DES CÈDRES ET MÉLÈZES TRAVAUX DE MISES EN NORMES DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE le Conseil la Ville de Valcourt a décrété des travaux de mises en normes des infrastructures (eau, pluvial sanitaire) afin de rencontrer les exigences en matière de sécurité incendie et de corriger les problèmes d'infiltration du réseau d'égouts sanitaire et pluvial sur les rues : Place des Cèdres, Mélèzes, Avenue du Parc et la rue Montcalm, tel que mentionné dans le règlement d'emprunt numéro 546;

ATTENDU QU' il y aurait lieu de revoir la largeur de la chaussée des rues suivantes :

Place des Cèdres
Place des Mélèzes

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal détermine la largeur de la chaussée à 10 mètres des rues :

Place des Cèdres
Place des Mélèzes

ADOPTÉE

129-10-05-03 ARTICLES PROMOTIONNELS - VILLE DE VALCOURT

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des articles promotionnels de la Ville de Valcourt, soit :

- | | | |
|------------------------|--------------------|-------------------------|
| - Sac à l'épaule | 8.96\$ l'unité | (quantité de 25) |
| - Verres | 5.74 \$ l'unité | (quantité de 72) |
| - Glacière | 13.49 \$ l'unité | (quantité de 25) |
| - Sac à soulier (golf) | 6.04 \$ l'unité | (quantité de 150) |
| - Balle de golf | 17.95 \$ par boîte | (quantité de 12 boîtes) |

ADOPTÉE

130-10-05-03 DEMANDE POUR PARTAGER LES FRAIS D'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE À L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande venant du propriétaire de la bâtisse sise au 1161 rue St-Joseph; demandant de défrayer une partie des coûts pour l'installation d'une clôture qui séparerait sa propriété et la propriété de l'Hôtel de ville;

ATTENDU QUE le Conseil municipal ne voit pas d'inconvénient à ce que le propriétaire érige une clôture, selon les normes en vigueur, sur sa propriété;

ATTENDU QUE le Conseil municipal ne souhaite pas créer de précédent avec une telle demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal refuse la demande de partager les coûts pour l'installation d'une clôture qui séparerait la propriété sise au 1161 rue St-Joseph et l'Hôtel de ville.

ADOPTÉE

131-10-05-03 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT SAVARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée;

La séance est levée à 21 :00 heures.

ADOPTÉE

Laurian Gagné, Maire

Manon Beauchemin, Greffière